



# Fiche de données de sécurité

## Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006, art. 31

Établi le: 01.03.2016 Nom commercial: **CTW-cryl Nettoyant**  
Date de révision: 22.09.2016  
Valable à partir de: 22.09.2016  
Version: 3 Remplace la Version: 2

FDS-N° : F08580

### 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial: **CTW-cryl Nettoyant**

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

voir l'article 16

##### Utilisation de la substance/du mélange:

Dégraissant

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Prodo SA

##### Rue / Case postale

Route de l'Industrie 78

##### Désignation du pays/ Code postale / Ville

CH-1564 Domdidier

##### Téléphone / Télécopie

+41 (0) 26 676 92 00 / +41 (0) 26 676 92 09

##### Contact pour renseignements techniques

Laboratoire CTW

##### Téléphone / e-mail

+41 (0) 61 467 65 60 / e-mail: paul.waldvogel@ctwmutter.ch

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse, CH-8028 Zürich, +41(0)44 251 51 51 / Numéro abrégé: **145**

### 2. Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008)

**H225** Liquide et vapeurs très inflammables.

**H319** Provoque une sévère irritation des yeux.

**H336** Peut provoquer somnolence ou vertiges.

##### Systeme de classification:

La classification correspond aux listes actuelles CE, celles-ci étant toutefois complétées par des informations tirées de la littérature spécialisée et livrées par la société.



# Fiche de données de sécurité

## Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006, art. 31

Établi le: 01.03.2016 Nom commercial: **CTW-cryl Nettoyant**  
Date de révision: 22.09.2016  
Valable à partir de: 22.09.2016  
Version: 3 Remplace la Version: 2

FDS-N° : F08580

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Éléments d'étiquetage selon les directives CE:

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Tenir compte des mesures de précaution usuelles lors de l'utilisation de produits chimiques.

#### Pictogrammes de danger



GHS02



GHS07

**Mention d'avertissement:** Danger

#### Mentions de danger

**H225** Liquide et vapeurs très inflammables.  
**H319** Provoque une sévère irritation des yeux.  
**H336** Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Informations sur la sécurité

**P210** Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.  
**P261** Éviter de respirer les vapeurs.  
**P280** Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
**P303+P361+P353** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.  
**P312** Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
**P403+P235** Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

#### Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 2.3 Autres dangers

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB:

**PBT:** Ne répond pas aux critères PBT de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).

**vPvB:** Ne répond pas aux critères vPvB de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).

## 3. Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

**Description:** Ethylacetat (Essigsäureethylester) C<sub>4</sub>H<sub>8</sub>O<sub>2</sub>

#### Composants dangereux:

EINECS-Nr.: CAS-Nr.:	Poids-%	REACH-Nr.: Nom chimique	Indications de dangers
205-500-4 141-78-6	90-100%	acétate d'éthyle	H225, H336

**Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.



# Fiche de données de sécurité

## Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006, art. 31

Établi le: 01.03.2016 Nom commercial: **CTW-cryl Nettoyant**  
Date de révision: 22.09.2016  
Valable à partir de: 22.09.2016  
Version: 3 Remplace la Version: 2

FDS-N° : F08580

### 4. Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

**Indications généraux:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger. Envoyer immédiatement chercher un médecin.

**En cas d'inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable. Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme. Recourir à un traitement médical.

**En cas de contact avec la peau:** Laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

**En cas de contact avec les yeux:** Rincer les yeux ouverts pendant 15 minutes avec de l'eau courante. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**En cas d'ingestion:** Rince-bouche, Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine Etourdissement, Vertiges, Perte de connaissance, Nausées, Troubles gastro-intestinaux

##### Risques

Risque d'oedème pulmonaire.

En cas d'ingestion et le vomissement subséquent, l'aspiration dans les poumons, ce qui peut conduire à des produits chimiques Pneumonie ou de suffocation.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Observation subséquente relative à un risque de pneumonie et d'oedème pulmonaire. Peut provoquer somnolence et vertiges.

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés:** CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

**Moyens d'extinction inappropriés:** Jet d'eau à grand débit.§

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

##### Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO) Oxyde d'azote (NOx)

#### 5.3 Indications aux pompiers

##### Équipement spécial de sécurité:

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

##### Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Si sans risque, retirer les containers de la zone de danger.



# Fiche de données de sécurité

## Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006, art. 31

Établi le: 01.03.2016 Nom commercial: **CTW-cryl Nettoyant**  
Date de révision: 22.09.2016  
Valable à partir de: 22.09.2016  
Version: 3 Remplace la Version: 2

FDS-N° : F08580

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante. Tenir éloigné des sources d'inflammation.  
Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol. Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Assurer une aération suffisante.  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination. Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Pour obtenir des informations concernant la sécurité de la manipulation, consulter le chapitre 7.  
Pour obtenir des informations sur les équipements de protection personnelle, consulter le chapitre 8.  
Pour obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les récipients hermétiquement fermés. Contact prolongé ou répété avec la peau.  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Eviter de verser ou de pulvériser dans des locaux fermés.  
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air). au moins 7 changements d'air.

#### Préventions des incendies et des explosions:

Lors du traitement, des composants légèrement volatils et inflammables peuvent se dégager. Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Seuls les équipements anti-explosion.  
Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.  
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.  
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.  
Ne manipuler qu'à l'air libre ou dans des locaux à l'épreuve des explosions. Tenir à l'abri de la chaleur.



# Fiche de données de sécurité

## Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006, art. 31

Établi le: 01.03.2016 Nom commercial: **CTW-cryl Nettoyant**  
Date de révision: 22.09.2016  
Valable à partir de: 22.09.2016  
Version: 3 Remplace la Version: 2

FDS-N° : F08580

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le bidon d'origine.

Les lois et règlements pour le stockage et la manipulation de hasarder l'eau. Règlement pour le stockage de liquides inflammables.

Stocker dans un endroit frais.

**Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.

#### Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des bidons bien fermés. Pour les joints et mastics pouvez utiliser: PTFE.

Matériaux de stockage appropriés sont: acier au carbone inoxydable, en acier inoxydable. Tenir les emballages hermétiquement fermés.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 8. Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Aucune autre indication, voir chapitre 7.

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

##### 141-78-6 acétate d'éthyle (99,999-1%)

VME (Suisse) Valeur momentanée: 2800 mg/m<sup>3</sup>, 800 ppm  
Valeur à long terme: 1400 mg/m<sup>3</sup>, 400 ppm  
SSc;

#### DNEL

##### 141-78-6 acétate d'éthyle

Oral	DNEL (population)	4,5 mg/kg bw/day (Long-term - systemic effects)
Dermique	DNEL	63 mg/kg bw/day (Long-term - systemic effects)
Inhalatoire	DNEL (population)	37 mg/m <sup>3</sup> (Long-term - systemic effects)
	DNEL (population)	734 mg/m <sup>3</sup> (Acute - local effects)
		734 mg/m <sup>3</sup> (Acute - systemic effects)
		367 mg/m <sup>3</sup> (Long-term - systemic effects)
		367 mg/m <sup>3</sup> (Long-term - local effects)
DNEL (travailleur)		1468 mg/m <sup>3</sup> (Acute - local effects)
		1468 mg/m <sup>3</sup> (Acute - systemic effects)
		734 mg/m <sup>3</sup> (Long-term - systemic effects)
		734 mg/m <sup>3</sup> (Long-term - local effects)

#### PNEC

##### 141-78-6 acétate d'éthyle

PNEC 0,22 mg/kg (sol)  
0,34 mg/kg (sédiment)  
0,26 mg/l (eau)

#### Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.



prodo

# Fiche de données de sécurité

## Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006, art. 31

Établi le: 01.03.2016 Nom commercial: **CTW-cryl Nettoyant**  
Date de révision: 22.09.2016  
Valable à partir de: 22.09.2016  
Version: 3 Remplace la Version: 2

FDS-N° : F08580

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuel:

##### Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon. Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

##### Protection respiratoire:

Filtre provisoire: Filtre A/P2

L'utilisation de la hotte de protection respiratoire est recommandée car ne portant pas de limites de temps s'appliquent.

##### Protection des mains:

Gants résistant aux solvants

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Gants résistant aux solvants.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

##### Matériau des gants

Gants en caoutchouc butyle - butyle

Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,7$  mm

par exemple KCL BUTOJET

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

##### Temps de pénétration du matériau des gants

Notre recommandation est principalement mis sur une utilisation ponctuelle comme une protection à court terme Éclaboussures de liquide. Pour d'autres applications, vous devriez contacter un fabricant de gants. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Au premier signe d'usure des gants de protection doivent être remplacés. Perméation / Breakthrough temps:  $\geq 120$  min (EN 374)

#### **Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Butylcaoutchouc

#### **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Butylcaoutchouc

#### **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**

Caoutchouc fluoré (Viton), Caoutchouc naturel (Latex), Caoutchouc chloroprène, Caoutchouc nitrile, Gants en PVC, Gants en cuir.

##### Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques

##### Protection du corps:

Vêtement de protection résistant aux solvants

Vêtements de travail protecteurs

##### Limitation et contrôle de l'exposition environnementale

Pas rejeter dans les canalisations / les eaux de surface / eaux souterraines.



# Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006, art. 31

Établi le: 01.03.2016 Nom commercial: **CTW-cryl Nettoyant**  
Date de révision: 22.09.2016  
Valable à partir de: 22.09.2016  
Version: 3 Remplace la Version: 2

FDS-N° : F08580

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Indications générales

##### Aspect

Aspect: Liquide  
Couleur: Incolore  
Odeur: Fruitée  
Seuil olfactif : 0.006 - 0.686 mg/l (gas in air)

**Valeur du pH à 20°C :** Ne peut être déterminée.

#### Changement d'état

Point/plage de fusion : -84°C (DIN 51751)  
Point/plage d'ébullition : 74 - 78°C (DIN 53757)

**Point d'éclair :** -4 - -1°C (DIN 51755)

**Inflammabilité (solide, gazeux) :** Pas de données disponibles.

**Température d'inflammation :**  $\geq 425^\circ\text{C}$  (1-Methoxy-2-propylacetat)

**Température de décomposition :** non déterminé

**Auto-inflammation :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

**Explosivité :** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

#### Limites d'explosion :

Inférieure : 2,1 Vol %  
Supérieure : 11,5 Vol %

**Pression de vapeur à 20°C :**  $\sim 100$  hPa

Densité à 20°C : 0,9 g/cm<sup>3</sup> (EN ISO 2811-1)

Vitesse d'évaporation: 4,5 (n-BuAc = 1)

Solubilité dans / miscibilité avec l'eau :  $\sim 80$  g/l - Pas ou peu miscible

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : 0,66 - 0,68 log POW

#### Viscosité

Dynamique à 20°C :  $\sim 0,45$  mPas (EN ISO 2555)

#### Teneur en solvants

Solvants organiques: 100.0%  
VOC (CE) : 100.0%

### 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.



# Fiche de données de sécurité

## Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006, art. 31

Établi le: 01.03.2016 Nom commercial: **CTW-cryl Nettoyant**  
Date de révision: 22.09.2016  
Valable à partir de: 22.09.2016  
Version: 3 Remplace la Version: 2

FDS-N° : F08580

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

voir la section 10.2

### 10.2 Stabilité chimique

#### Décomposition thermique / conditions à éviter:

A la pression atmosphérique distillé sans décomposition.

Éviter: Chaleur, flammes, étincelles.

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Choc, éviter le frottement, la chaleur, des étincelles, de l'électricité statique.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Les conteneurs vides et mal nettoyés peuvent contenir des gaz qui se sont dégagés du produit et qui, mélangés à l'air, constituent des mélanges explosibles.

Dégagement de gaz/vapeurs légèrement inflammables.

En cas d'échauffement, danger d'éclatement des fûts, à cause de la haute pression de vapeur.

### 10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10.5 Matières incompatibles

les agents oxydants forts les acides forts, Alcalis (bases, alcalis), métaux

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

**Indications complémentaires:** Procédures d'urgence varient selon les circonstances individuelles. Le client doit avoir un plan d'urgence pour le lieu de travail peuvent être présents.

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'y avait pas des résultats toxicologiques au mélange.

#### Toxicité aiguë:

#### Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

#### ATE (Acute Toxicity Estimates)

Oral	DL50	4934 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	CL50/4h	56 mg/l (rat)

#### 141-78-6 acétate d'éthyle

Oral	DL50	4934 mg/kg (lapin) (OECD 401)
Dermique	CL50	> 18000 mg/kg (rat)
	DL50	> 18000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	CL50/4h	56 mg/l (rat)



prodo

# Fiche de données de sécurité

## Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006, art. 31

Établi le: 01.03.2016 Nom commercial: **CTW-cryl Nettoyant**  
Date de révision: 22.09.2016  
Valable à partir de: 22.09.2016  
Version: 3 Remplace la Version: 2

FDS-N° : F08580

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques (suite)

#### Symptômes significatifs dans les tests sur animaux:

Les souris qui ont été exposés pendant 7 jours 6 heures par 4300 ppm développés, les changements sang légères, et la perte d'appétit. Les lapins qui ont été exposés pendant 40 jours une heure par jour 4400 ppm développés, des effets secondaires anémie sang et Milzerweiterung mineur. Il n'y avait aucun signe de cancérogénicité chez la souris ont été observées.

#### Effet primaire d'irritation:

**de la peau:** Un contact cutané prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation de la peau.

**des yeux:** À court terme, une irritation réversible.

**Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

**Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):** Ames test: négatif

#### Toxicité subaiguë à chronique:

##### mutagénicité in vitro:

Ames test: négatif - avec et sans activation métabolique méthode: OECD 471  
Cytogénicité dosage dans des cellules de hamster chinois: négatif - avec et sans activation métabolique -  
Méthode: OCDE 473  
Lymphome de souris mutation génique des cellules: négatif - avec et sans activation métabolique -  
Méthode: OECD 476  
(Substance de référence: éthanol)

##### mutagénicité in vivo:

Mammifères test de micronoyaux sur les érythrocytes chez le hamster chinois et des souris mâles: négatif  
Méthode: OCDE 474  
Effets cancérogènes: Aucun signe de cancérogénicité  
Toxicité pour la reproduction: Aucun effet sur la fertilité (Substance de référence: éthanol) Voies  
d'exposition gavage oral (souris espèces, méthode OCDE 416)  
DSENO: 26400 mg / kg de poids corporel / jour (pour l'acétate d'éthyle sur une base molaire)

Espèces de rats, le type d'étude sur deux générations étude

Effets dommageables pour le développement: Aucun tératogènes, des effets maternels ou developmental  
(Substance de référence: éthanol)

Espèces de rats, la méthode de l'OCDE 414, CSENO: 73.300 mg m<sup>3</sup> / Type d'étude du développement prénatal

L'exposition répétée: Aucun effet négatif.

Voies d'exposition gavage oral: les espèces de rats, la méthode EPA OTS 795.2600, DSENO: 900 mg / kg pc / jour

L'exposition répétée: Aucun effet négatif

Voies d'exposition par inhalation: espèce de rat, la méthode EPA OTS 798.2450, CSEO de 1,28 mg / l, 90 jours d'essai

inhalation étude de toxicité subchronique

#### Indications toxicologiques complémentaires:

L'inhalation de vapeurs concentrées peut entraîner une anesthésie comme des maux de têtes, vertiges, etc.

#### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Basé sur des informations actuellement pas connu Effets CMR.



# Fiche de données de sécurité

## Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006, art. 31

Établi le: 01.03.2016 Nom commercial: **CTW-cryl Nettoyant**  
Date de révision: 22.09.2016  
Valable à partir de: 22.09.2016  
Version: 3 Remplace la Version: 2

FDS-N° : F08580

## 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique:

##### 141-78-6 acétate d'éthyle

CL50/96h	230 mg/l (poisson)
	455 mg/l (piméphales promelas)
EC50/24h	3090 mg/l (daphnia magna) (DIN 38412, Part 11)
EC50/48h	164 mg/l (daphnia magna)
	3300 mg/l (scenedesmus subspicatus)
NOEC/21d	2,4 mg/l (daphnia magna)
NOEC/72h	>100 mg/l (Alge (Desmodesmus subspicatus)) (OECD 201)

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable.

**Autres indications:** DOC:> 70%

Biodégradabilité à 100% en 28 jours (OCDE 301 D)

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

log P (o/w): 0,66 - 0,68

En raison de coefficient de distribution n-Octanol/eau un enrichissement appréciable (bioaccumulation) dans les organismes n'est pas à prévoir (log P(o/w): 1-3).

### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### Autres indications écologiques:

##### Indications générales:

**Valeur DCO: 1816 mg O<sub>2</sub>/g**

**Valeur DBO5: 293 mg O<sub>2</sub>/g**

##### Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT:** Ne répond pas aux critères PBT de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).

**vPvB:** Ne répond pas aux critères vPvB de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).

### 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.



# Fiche de données de sécurité

## Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006, art. 31

Établi le: 01.03.2016 Nom commercial: **CTW-cryl Nettoyant**  
 Date de révision: 22.09.2016  
 Valable à partir de: 22.09.2016  
 Version: 3 Remplace la Version: 2

FDS-N° : F08580

### 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les déchets dangereux selon au catalogue des déchets (EW C). Si le recyclage n'est pas possible, les déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales doivent être enlevés. Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

##### Code déchet:

S'il vous plaît entrer en contact pour organiser le contact avec le code de déchet au rebut de votre choix. Les codes de déchet suivants du catalogue européen des déchets (CED), sont considérées comme une recommandation. La cession doit être coordonnée avec l'entreprise d'élimination des déchets local.

**Produits liquides:** Contenir 080111\* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses 080199 déchets a. N. G.

**Résidus de produit durci:** 080112 peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 080111 déchets 080410 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à 080409

##### Catalogue européen des déchets

L'attribution d'un code déchet EWC d'avoir à se ramifier et de traiter en particulier.

##### Emballages non nettoyés

**Recommandation:** Ce produit et son récipient doivent être éliminés comme déchets dangereux. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### 14. Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)	Transport fluvial (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)
<b>14.1 Numéro UNO</b>			
1173	-	1173	1173
<b>14.2 Description des marchandises</b>			
1173 ACÉTATE D'ÉTHYLE ETHYL ACETATE	-	ETHYL ACETATE	ETHYL ACETATE
<b>14.3 Classe</b>			
	-		
<b>14.4 Group d'emballage</b>			
II	-	II	II
<b>14.5 Dangereux pour l'environnement</b>			
Marine Pollutant: Non	-	Marine Pollutant: Non	Marine Pollutant: No
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>			
Attention: Liquides inflammables - Indice Kemler: 33 - N° EMS: F-E, S-D			
<b>Indications complémentaires de transport:</b>			
<b>ADR</b>			
<b>Quantités limitées (LQ)</b>	1L		
<b>Quantités exceptées (EQ)</b>	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml		
<b>Catégorie de transport</b>	2		
<b>Code de restriction en tunnels</b>	D/E		
<b>IMDG</b>			
<b>Limited quantities (LQ)</b>	1L		
<b>Excepted quantities (EQ)</b>	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml		
<b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	UN1173, ACÉTATE D'ÉTHYLE, 3, II		



# Fiche de données de sécurité

## Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006, art. 31

Établi le: 01.03.2016 Nom commercial: **CTW-cryl Nettoyant**  
Date de révision: 22.09.2016  
Valable à partir de: 22.09.2016  
Version: 3 Remplace la Version: 2

FDS-N° : F08580

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

## 15. Information réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Prescriptions nationales:

#### Indications sur les restrictions de travail:

Restrictions prévues par la directive sur la protection de la maternité (94/33/CE).

Restrictions d'emploi pour les directive de la maternité (92/85/CEE) pour les mères enceintes et allaitantes.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16. Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### Secteur d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes du mélange

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU19 Bâtiment et travaux de construction

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Utilisations déconseillées

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

#### Texte intégral des phrases H (numéro et texte intégral)

**H225** Liquide et vapeurs très inflammables.

**H336** Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Abréviations et acronymes:

**LEV:** Local Exhaust Ventilation (Ventilation locale par aspiration)

**RPE:** Respiratory Protective Equipment (Équipement de protection respiratoire)

**RCR:** Risk Characterisation Ratio (Ratio de caractérisation des risques) (RCR= PEC/PNEC)

**ADR:** Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

**IMDG:** International Maritime Code for Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses)

**IATA:** International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien)

**ICAO:** International Civil Aviation Organisation

**GHS:** Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques)

**CLP:** Classification, Labelling and Packaging (Classification, Étiquetage, Emballage) (Règlement CE No. 1272/2008)

**GefStoffV:** Gefahrstoffverordnung (Règlement allemand sur les substances dangereuses) (Ordonnance on Hazardous Substances, Germany)



# Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006, art. 31

prodo  
**Établi le:** 01.03.2016      Nom commercial: CTW-cryl Nettoyant  
**Date de révision:** 22.09.2016  
**Valable à partir de:** 22.09.2016  
**Version: 3**      **Remplace la Version: 2**

**FDS-N° : F08580**

---

**CAS:** Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
**VOC:** Volatile Organic Compounds (USA, EU)  
**DNEL:** Derived No-Effect Level (REACH)  
**PNEC:** Predicted No-Effect Concentration (REACH)  
**LC50:** Lethal concentration, 50 percent  
**LD50:** Lethal dose, 50 percent  
**PBT :** Persistent, Bioaccumulative and Toxic

**\* Données modifiées par rapport à la version précédente**

---